

Les soutiens financiers

Les aidants témoignent

"Il y a beaucoup de dépenses qui sont liées à la maladie de mon mari. Même s'il existe des aides, on ne sait pas toujours qu'elles existent et surtout, ça prend beaucoup de temps pour faire toutes les démarches, alors que du temps, je n'en ai pas".

"Pour moi, le plus important, c'est de savoir comment financer rapidement une rampe d'accès à notre maison pour ma fille, qui est en fauteuil roulant".

Présentation

Qu'il s'agisse de situations de handicap ou de maladie, de nombreuses familles se retrouvent à devoir faire face à des questions d'ordre financier.

Que ce soit pour mettre en place des services à domicile, acheter du matériel adapté, aménager un logement au bénéfice de la personne aidée, accéder à un répit, "compenser" la perte d'un salaire (...), il peut être difficile pour les aidants de savoir ce qui existe, de faire toutes les démarches nécessaires.

Seront présentées dans cette rubrique du site, des aides financières qui sont pour l'essentiel délivrées aux personnes en situation de handicap (enfants, adultes) ou aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Il ne s'agit donc pas d'aides directement versées aux aidants familiaux mais elles contribuent à améliorer la qualité de vie de leur proche et donc, souvent, aussi la leur.

Où s'adresser ?

Accueil > Les soutiens financiers

- Il existe de nombreux **travailleurs sociaux** (assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale) qui exercent au sein de structures, d'organismes, d'établissements, de services sociaux, médicaux, éducatifs (...), et qui peuvent aider les aidants à connaître, recenser, [comprendre les aides financières dont ils peuvent bénéficier](#) (ou dont peut bénéficier leur proche aidé). Même si ces travailleurs sociaux sont souvent avant tout au service de la personne en situation de handicap ou âgée et en perte d'autonomie, ils sont aussi disponibles pour aider, conseiller, orienter les aidants.

Pour en savoir plus, cliquez sur les aides qui vous intéressent :
La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

- 6a rue du Verdun - 67100 Strasbourg - Tél : 0 800 747 900
- Les allocations, salaires, compensations pour les aidants familiaux
- Elle informe les familles, elle est chargée de l'évaluation des besoins, de l'attribution des aides aux déplacements pouvant aussi bénéficier aux aidants familiaux
- prestations sociales et des orientations à domicile, orientation vers un établissement
- les aides adaptées à l'emploi (pour les familles, orientation vers un établissement ou un service adapté à l'emploi...), pour contribuer au maintien de l'autonomie.
- Pour en savoir plus sur les prestations attribuées aux aidants handicapés, cliquez [ici](#).

Si la personne aidée est âgée de plus de 60 ans et en perte d'autonomie, et pour bénéficier d'une approche globale de sa situation, les aidants peuvent contacter :

- Les **ESPAS** (Espace d'Accueil Seniors) sur le département
- Les **Maisons des Aînés** si le proche habite à Strasbourg